

LES ANNULATIONS DE L'ISLAM

Au Nom de Dieu seul et unique, et bénédiction et paix sur le dernier des prophètes sur sa famille et ses compagnons, ainsi que sur tous ceux qui suivent sa voie.

QUELQUES POINTS

Introduction

Apprends, ô! Frère musulman, que le Bon Dieu a prescrit à tous les êtres humains d’adopter la religion de l’Islam, de s’en tenir à ses commandements et d’éviter tout ce qui la viole. Il a envoyé Son prophète Muhammad (Paix et bénédiction de Dieu sur lui) pour inviter les gens à cette relation. Il (Dieu) nous a informé (gloire à lui) que celui qui suit son Prophète sera bien guidé, et celui qui s’en éloigne sera égaré. Il nous a mis en garde dans plusieurs versets du Coran contre les causes de l’apostasie et touT autre genre d’association de divinités et de Kufr. Les savants théologiens (que Dieu leur soit Miséricordieux) ont mentionnés, dans le chapitre concernant l’apostasie, que le musulman peut devenir apostat pour plusieurs sortes de contradictions qui le rendent passible de la peine capitale et permettent de lui confisquer ses biens, car il est alors considéré comme ayant renié l’Islam.

Parmi les plus dangereuses violations souvent rencontrées les dix que nous mentionnons ci -après succinctement pour vous permettre de les éviter, vous et vos confrères.

La première de ces dix violations

C’est d’associer à Dieu, dans Son adoration, d’autres divinités.
Dieu le Très Haut a dit : {Certes, Allah ne pardonne pas qu’on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut} An-Nisà (Les femmes),verset : 116

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا
دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ وَمَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ
ضَلَّ ضَلَٰلَۢا بَعِيدًا ١١٦

De même Il a dit :

{Quiconque associe à Allah (d’autres divinités,) Allah lui interdit le paradis, et son refuge sera le feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !} Al-Màidah (La table servie),Verset : 72

لَقَدۡ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلۡمَسِيحُ ٱبۡنُ مَرۡيَمَۖ وَقَالَ ٱلۡمَسِيحُ
يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمۡۖ إِنَّهُۥ مَن يُشۡرِكۡ بِٱللَّهِ فَقَدۡ
حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ ٱلۡجَنَّةَ وَمَأۡوَىٰهُ ٱلنَّارُۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنۡ أَنصَارٖ ٧٢

Et de ces genres de polythéisme, l'invocation des morts, leur appel au secours, leur faire des vœux et leur présenter des immolations.

La deuxième violation

L'acceptation des intermédiaires entre Dieu et soi même, leur invocation pour leur demander d'intercéder en sa faveur auprès de Dieu, en se fiant complètement à eux. Celui là devient impie d'après l'unanimité des savants théologiens exégètes.

La troisième violation

Celui qui ne considère pas les polythéistes comme impies ou doute de leur impiété (Kufr) ou bien justifie leur croyance, celui-là devient lui-même (Kafir) apostat.

La quatrième violation

Celui qui croit que la guidée vers le droit chemin d'une autre personne que le Prophète Muhammad (bénédiction et paix de Dieu sur lui) est plus parfaite que la sienne, ou bien que les jugements et principes d'autres personnes sont meilleures que ceux de Muhammad, comme par exemples, ceux qui accordent leurs préférences aux jugements et principes des Taghoutes (Tyrans démoniaques) plutôt qu'à Muhammad.

La cinquième violation

Celui qui hait et déteste quelques principes ou préceptes de ceux que nous a enseignés Muhammad (bénédiction et paix de Dieu sur lui), même s'il les pratique, et aussi impie, parce que Dieu, le Très Haut a dit dans le saint Coran :

{C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour ce qu'Allah a fait descendre qu'Allah a rendu donc vaines leurs œuvres} Muhammad, verset : 9



La sixième violation

Celui qui tourne en dérision quelque principe de la religion du Messager de Dieu (bénédiction et paix de Dieu sur lui) ou nie sa récompense ou son châtiment, est aussi impies. Voici l'évidence divine dans le Coran :

{Dis « Est-ce d'Allah, de Ses Versets (le Coran) et de son

messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru.} At- Tawbah (le désaveu ou le repentir), versets : 65-66

لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَانِكُمْ ۚ إِن
نَّعْفُ عَن طَائِفَةٍ مِّنكُمْ نُعَذِّبْ طَائِفَةً بِأَنَّهُمْ
كَانُوا مُجْرِمِينَ ﴿٦٦﴾

وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ
وَنَلْعَبُ ۚ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنتُمْ
تَسْتَهْزِئُونَ ﴿٦٥﴾

La septième violation

La magie diabolique, dont entre autres, toutes œuvres démoniaque qui essaye de pousser quelqu'un par des moyens maléfiques soit à haïr sa famille, son prochain ou sa religion, soit à aimer ce qu'il déteste et qui peut lui causer du tort. Celui qui pratique ces actes ou les approuve est aussi Kafir, impie ; Voici l'évidence divine dans le Coran à ce sujet :

{Mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : nous ne sommes rien qu'une tentation : ne soit pas mécréant.} Al-Baqarah (la vache), verset : 102

وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ ۚ وَلَقَدْ
عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ
خَلَاقٍ ۚ وَلَبِئْسَ مَا شَرَوْا بِهِ أَنفُسَهُمْ ۚ لَوْ
كَانُوا يَعْلَمُونَ ﴿١٠٢﴾

وَٱتَّبَعُواْ مَا تَتۡلُواْ ٱلشَّيَٰطِينُ عَلَىٰ مُلۡكِ
سُلَيۡمَٰنَۖ وَمَا كَفَرَ سُلَيۡمَٰنُ وَلَٰكِنَّ
ٱلشَّيَٰطِينَ كَفَرُواْ يُعَلِّمُونَ ٱلنَّاسَ ٱلسِّحۡرَ
وَمَآ أُنزِلَ عَلَى ٱلۡمَلَكَيۡنِ بِبَابِلَ هَٰرُوتَ
وَمَٰرُوتَۚ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنۡ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَآ
إِنَّمَا نَحۡنُ فِتۡنَةٞ فَلَا تَكۡفُرۡۖ فَيَتَعَلَّمُونَ
مِنۡهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِۦ بَيۡنَ ٱلۡمَرۡءِ وَزَوۡجِهِۦۚ
وَمَا هُم بِضَآرِّينَ بِهِۦ مِنۡ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذۡنِ ٱللَّهِۚ

La huitième violation

Le soutien des impies et leur aide contre les musulmans. Voici l'évidence de Dieux dans le Coran :

{Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs ; Allah ne guide certes pas les gens injustes} Al-Màidah (La table servie),Verset : 51

۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلۡيَهُودَ
وَٱلنَّصَٰرَىٰٓ أَوۡلِيَآءَۘ بَعۡضُهُمۡ أَوۡلِيَآءُ بَعۡضٖۚ
وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمۡ فَإِنَّهُۥ مِنۡهُمۡۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا
يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ٥١

La neuvième violation

Celui qui croit qu'il est possible à certains gens de se passer de la religion et de la loi de Muhammad (bénédiction et paix de Dieu sur lui), devient lui aussi apostat. Car Dieu a dit dans le Coran :

{Et quiconque désire une religion autre que l'islam, ne sera point agrée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants} Al-Imran (la famille d'Imran), verset : 85

وَمَن يَبۡتَغِ غَيۡرَ ٱلۡإِسۡلَٰمِ دِينٗا فَلَن يُقۡبَلَ
مِنۡهُ وَهُوَ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ٨٥

La dixième violation

Celui qui évite la religion de Dieu, s'en éloigne, s'y oppose, refuse ses préceptes est aussi impie et apostat. Voici l'évidence divine dans le Coran : {Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne ? Nous nous vengerons certes des criminels.} As-Sajda (la prosternation), verset : 22

وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن ذُكِّرَ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِۦ ثُمَّ
أَعْرَضَ عَنْهَآ ۚ إِنَّا مِنَ ٱلْمُجْرِمِينَ مُنتَقِمُونَ
٢٢

Quelques points

Dans toutes ces violations, aucune différence entre le badin plaisant, le sérieux et le craintif (sauf le contraint). Toutes ces contradictions sont des plus dangereuses et souvent rencontrée, dans la vie courante. Il convient à tout musulman de les éviter, de les craindre pour son salut personnel.

Nous sollicitons la protection de Dieu contre tout ce qui peut causer sa colère et son douloureux châtiment, que sa bénédiction et sa paix soient sur sa meilleure créature Muhammad, sur sa famille et ses compagnons.

Fait partie de la quatrième violation, le cas de celui qui croit que les régimes et les lois établies par les êtres humains valent, mieux que la législation de l'Islam ; ou qui croit que le régime islamique ne convient pas ou ne peut nullement être mis en application au vingtième siècle ou qu'il est limité à la relation de l'être humain avec son Seigneur-Créateur, sans pouvoir régir les autres affaires de ce bas monde.

Fait aussi partie de cette quatrième violation le cas de toute personne qui voit ou croit que l'exécution du jugement divin concernant l'amputation de la main du voleur ou la lapidation des adultères ne conviennent pas aux temps modernes.

De même en fait partie, celui qui pense qu'il est possible d'émettre des jugements suivant des législations autres que celles de Dieu dans les affaires, les relations sociales et les interdictions morales, même s'il ne croit pas que ces lois sont meilleures que les

lois divines, car alors il aura permis ce que Dieu a strictement interdit. Et est kafir et apostat celui qui permet une interdiction divine très connue certainement dans la religion, comme l'adultère, les boissons alcoolisées et l'usure ou émet un jugement d'après des lois autres que la loi de Dieu, et ce, suivant l'accord unanime de tous les fidèles croyants musulmans.

Nous sollicitons de Dieu qu'Il nous accorde le succès dans nos actes qui Lui plaisent et qu'il nous guide ainsi que tous les musulmans dans le droit chemin, la voie du salut, car Il est audiant et Tout proche, et qu'il accorde Sa bénédiction et Sa paix, à notre Prophète Muhammad, à sa famille et à ses compagnons.

Écrit par Cheikh ABDUL AZIZ IBN ABDULLAH IBN BAZ